

LYON Diverti sport



CENTRE ROSTAND

PROJET PEDAGOGIQUE



SOMMAIRE

LE PROJET EDUCATIF DE LA DIRECTION DES SPORTS	4
Les CARACTERISTIQUES DU CENTRE et ses OBJECTIFS	5
1) Situation géographique	5
2) OBJECTIFS GENERAUX	6
Les OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR TRANCHE d'AGE.....	7
OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR ACTIVITE	8
MOYENS MIS A DISPOSITION	10
1) MOYENS MATERIEL	10
2) MOYENS HUMAINS.....	11
3) MESURES ENVISAGEES pour l'ACCUEIL de MINEURS en SITUATION de HANDICAP	12
MODALITES d'EVALUATION du CENTRE	13
1) MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL	13
2) MODALITES D'EVALUATION DES AGENTS.....	14
ANNEXES.....	15

INTRODUCTION

Ce projet est suivi d'un avenant adapté à chaque Divertisport et période de vacances scolaires (été et petites vacances). Il est construit par l'équipe de direction et transmis par mail aux animateurs en amont du centre. Ce document est une base de travail commune pour véhiculer des valeurs éducatives aux enfants et transmettre au mieux nos objectifs pédagogiques. Il reste ouvert à tout complément d'informations de l'un des membres de l'équipe de travail.

Cet avenant est consultable sur le centre ainsi que la programmation des activités, et peuvent être communiqués sur simple demande auprès du directeur du centre.

LE PROJET EDUCATIF DE LA DIRECTION DES SPORTS

Le **Service Animation Sportive** de la **Direction des Sports** de la **Ville de LYON**, propose aux enfants âgés de 6 à 16 ans, la pratique de différentes activités physiques et sportives au sein du centre ***Divertisport Rostand***.

Les centres DIVERTISPORT s'inscrivent dans les enjeux du projet éducatif de la Ville de Lyon et doivent répondre à son objectif fondamental : **former des citoyens responsables et actifs**.

Le Service Animation Sportive de la Direction des Sports de la Ville de Lyon, organise des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) appelés Accueil de LOISIRS LYON DIVERTISPORT où les enfants pratiquent des activités physiques et sportives dans un **but éducatif, récréatif ou de découverte**.

Les objectifs éducatifs :

- Permettre à l'enfant et au jeune de **vivre un temps de vacances** (activités de loisir à but récréatif, nouvelles activités physiques et sportives à découvrir).
- Amener l'enfant et le jeune à **découvrir** des pratiques variées et **compléter** leurs expériences sportives : séances d'initiation, mini-stages, pratique de jeux.
- Développer les **rapports entre jeunes** sur différents temps appelant l'esprit d'équipe, le respect des règles, de l'adversaire (rencontres inter centres, apprentissage des règles sportives).
- Promouvoir **l'éducation à la citoyenneté** à travers la pratique des APS (intégration de tous, respect des locaux, du matériel, du personnel).
- **Favoriser l'accès** à la pratique sportive.
- Veiller à ce que le plus grand nombre de ces enfants puissent, aujourd'hui comme à l'avenir, **pratiquer des sports dans des conditions optimales**, c'est-à-dire dans un environnement propre et sain : tri des déchets plastiques (bouteilles, bouchons). Ces interventions s'inscrivent dans le projet de service : **Développement durable**.

Les CARACTERISTIQUES DU CENTRE et ses OBJECTIFS

1) Situation géographique



Divertisport ROSTAND est une école de la Ville de Lyon. Il se situe dans le 6^e arrondissement de la Ville de Lyon à proximité de l'arrêt de métro « Masséna » au 92-94 rue Tronchet.

Il se déroule lors des petites vacances scolaires (sauf pour Noël) dans cette école. Le centre Divertisport a une capacité d'accueil de 72 enfants pour chaque semaine de vacances. Les enfants sont âgés de 6 à 16 ans : au début du centre, les enfants sont regroupés selon trois catégories d'âge : on trouve les 6-8 ans, 9-12 ans et 12-16 ans.

2) OBJECTIFS GENERAUX

Socialisation

Etre capable de comprendre et de respecter son espace d'évolution

Etre capable de partager/communiquer afin de parvenir à un but commun lors des différentes A.P.S

Etre capable de respecter l'équipe pédagogique, les autres enfants et le matériel

Responsabilisation

Etre capable d'assumer un rôle spécifique pendant une activité ou les temps de vie quotidienne

Respect de l'environnement

Etre capable de comprendre et de respecter son espace d'évolution

Les OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR TRANCHE d'AGE

Pour les 6-8 ans	Pour les 9-11 ans	Pour les 12-16 ans
<p>Investissement des enfants dans la pratique d'une activité sportive : Sous forme de mini stage (développement du schéma corporel et actions motrices 4 à 5 demies-journées).</p>	<p>Recherche d'autonomie : installer et ranger son matériel.</p>	<p>Responsabiliser les adolescents sur les différents temps de la journée : auto-arbitrage, fair-play, déplacements, repas</p>
	<p>Investissement dans une pratique sportive pendant un stage.</p>	
	<p>Découverte : d'activités sportives variées.</p>	<p>Socialisation : respect des autres et des règles.</p>
<p>Socialisation : respect des autres et des règles.</p>	<p>Règles de vie en collectivité.</p>	

OBJECTIFS SPECIFIQUES PAR ACTIVITE

Les activités sont multiples et variées :

- **La piscine** : il est nécessaire de vérifier que l'animateur BNSSA procède bien au test de niveau de nage des enfants. Si l'enfant n'est pas en capacité de se débrouiller seul, il doit donc porter une ceinture durant toutes les séances piscine de la semaine.
Chaque animateur doit être en maillot de bain et en activité (organisation de jeux avec apport pédagogique), il doit y avoir un animateur **dans l'eau** pour 8 enfants. Le matériel pédagogique est à disposition des animateurs. Le bassin est divisé en quatre zones d'évolution.

Chaque enfant porte un bonnet, une couleur est attribuée à chaque groupe. Les bonnets de bain sont désinfectés à chaque fin d'activité.
- **La patinoire** : L'activité sera proposée avec temps de jeu et temps libre. Il est obligatoire que l'enfant porte une chasuble, pour être facilement identifiable, et un casque pour des raisons de sécurité.
- **Le VTT** : le port du casque est obligatoire pour les enfants comme pour les animateurs. Un animateur se situe en tête du groupe et un autre en « serre file ». La séance consiste, selon le niveau du groupe, à mettre en place une approche ludique de l'activité vélo ou une sortie. Les animateurs peuvent utiliser les circuits en sables ou sur herbe, ainsi que le plateau.
- **La gymnastique** : l'activité comprend une partie échauffement avec une sensibilisation sur les risques de l'activité, puis une partie circuit d'évolution permettant de se confronter à de nouveaux référentiels (renversement, rotation, sauts...).
- **Roller** : Le port des protections est obligatoire (casque et protections coudes, mains et genoux).
- **Acrosport** : Activité acrobatique, de groupe, permettant aux enfants de coopérer pour la mise en place d'un spectacle. Notion de responsabilité d'autrui sur les portés, notion de risque.
- **L'escalade** : cette activité vise l'acquisition des consignes de sécurité et leur application, la maîtrise de son corps et de ses appréhensions, la responsabilité vis à vis de ses camarades.
- **Les sports collectifs** : il s'agit principalement du football, du basket, de l'ultimate et du street hockey. L'activité se décline sous forme de rencontre basée sur les apprentissages techniques, le respect d'autrui, le respect des règles, la notion de collectif, de solidarité dans la victoire comme dans la défaite, et le fair-play.

Direction des Sports – Service Animation Sportive – Ville de Lyon

- **Les jeux d'opposition** : proposer aux enfants une activité d'opposition et/ou de coopération impliquant un rapport de force régit par des règles précises avec la mise en place de rôles sociaux (type chronométrage, arbitrage, score...).
- **Les sports de raquette** : Seront proposés principalement l'activité Badminton et le tennis de table. Il s'agit de proposer aux enfants un apprentissage technique en passant par la mise en place de jeux et de tournois.

Ces activités vont permettre aux enfants de s'initier et de se perfectionner sur les sports de leurs choix suivant des activités variées, mais aussi de découvrir certaines activités.

Les 12-16 ans choisiront leurs activités du matin. Des rencontres sportives auront lieu les après-midi avec les adolescents d'autres centres : Badminton, C.O vélo, Course d'Orientation, tir à l'arc, escalade, olympiades piscine.

MOYENS MIS A DISPOSITION

1) MOYENS MATERIEL

◆ Locaux et espaces d'évolution :

Situé à l'école Rostand Divertisport utilise toutes les installations du site :

- 1 gymnase (niv 0) ;
- 1 grande cour extérieure avec les différents tracés de terrain (niv 0) ;
- 4 salles pour des activités d'intérieur (niv 2) ;

Des bases extérieures à l'école sont également utilisées pour le fonctionnement du centre :

- La "pelouse des ébats" située dans le Parc de la Tête d'Or à proximité du centre, pour les sports collectifs ;
- Le vélodrome du Parc de la Tête d'Or pour les activités vélo, course d'orientation, tir de précision, raid... (Plateau non disponible ces deux semaines de Pâques) ;
- Un circuit de randonnée VTT balisé dans le parc de la Feyssine et en direction du parc de Miribel-Jonage ;
- Le gymnase Bellecombe (escalade et tir à l'arc, sport co) ;
- Le gymnase Crillon ;
- Le stade foot synthétique de la Doua ;
- La cantine de l'école élémentaire Pradel pour la restauration.

◆ Le matériel pédagogique :

Du matériel spécifique aux activités physiques et sportives Divertisport est dédié spécialement au centre et mobilisé par chaque animateur/rice. Il est stocké dans un local accessible à l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il fait l'objet d'un inventaire ainsi que d'un suivi. Les éléments défectueux sont remplacés entre chaque période de vacances et le matériel est complété selon les besoins de l'équipe de direction et du Service.

◆ Transports :

Les transports en commun sont utilisés pour se rendre à la patinoire Baraban (rue d'Aubigny), sur d'autres accueils Divertisport ou encore pour diverses activités ponctuelles.

Un transport par bus privé est assuré pour certains circuits, en coordination avec d'autres centres.

Pour tous les déplacements, l'animateur prévoit **une trousse à pharmacie, un gilet jaune phosphorescent et la liste des enfants avec les contre-indications médicales, ainsi que les PAI s'il y a, sans oublier sa fiche d'activités contenant la liste des participants.**

Direction des Sports – Service Animation Sportive – Ville de Lyon

◆ Le matériel administratif

L'équipe de direction dispose d'un bureau au 2^{ème} niveau. Elle mobilise un poste informatique ainsi qu'une imprimante. Elle s'assure d'avoir un nécessaire bureautique à chaque vacances DIVERTISPORT. A chaque rangement de centre, un état des lieux est réalisé et une commande est formalisée.

2) MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur, d'un adjoint de 12 éducateurs détenteurs de diplômes adéquats à l'encadrement d'activités simples ou à risques et d'un BNSSA

Taux d'encadrement :

Baignade : 1 animateur pour 8 enfants.

Activités terrestres :

- Escalade 1 pour 8 encordés ; 1 pour 12 pour les jeux de grimpe
- Tir à l'arc 1 pour 12
- Sport co 1 pour 16 si sur le site
- Vélo 2 pour 12 si le groupe part en promenade

Pour tous les déplacements, l'animateur prévoit **une trousse à pharmacie, un gilet jaune phosphorescent et la liste des enfants avec les contre-indications médicales, ainsi que les PAI s'il y a sans oublier sa fiche d'activités contenant la liste des participants**

Des référents seront nommés pour chaque tranche d'âge. Les animateurs polyvalents resteront avec une tranche d'âge de manière à avoir un meilleur suivi des enfants.

Une réunion de préparation est fixée le premier jour des vacances, à 7h30, pour l'organisation générale du centre.

Les autres jours, l'équipe pédagogique commence à 8h15 pour permettre de faire le point sur la journée ainsi que de faire remonter les événements de la veille à l'équipe de direction.

3) MESURES ENVISAGEES pour l'ACCUEIL de MINEURS en SITUATION de HANDICAP

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975, complétée par celle de février 2005, a posé les principes de :

- non-discrimination ;
- l'accès de tous à tout, en particulier au droit commun.

Ainsi, tout enfant ou adolescent, quelle que soit la nature de son handicap, peut participer aux différents types d'accueils collectifs de mineurs. La réglementation actuelle prévoit la prise en compte de ces publics dans le projet éducatif.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a mis en place un ensemble de mesures et de recommandations destinées à favoriser l'intégration de ces publics.

X Loi n°75-534 du 30 juin 1975 et loi n°2005-102 du 11 février 2005

X CASF Art R.227-23 et R.227-25

X Instruction n°00-080 JS du 12 mai 2000 modifiée

X Instruction n° 01-101 JS du 18 mai 2001 Annexe

« **Accueil de public en situation de handicap** : Lors de l'inscription une information précise doit être donnée par la famille (indication sur la fiche d'inscription afin d'orienter au mieux l'enfant sur le centre le plus adapté). En fonction de la nature de la demande une réflexion est engagée avec la famille, le directeur et l'organisateur. »

En conséquence :

- Le directeur informera l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que celui-ci est susceptible de rencontrer.
- L'assistant sanitaire est informé par le directeur de l'ensemble des renseignements disponibles.
- **Attention** : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Le service a pris la décision de mobiliser un/e animateur/rice spécifique pour un enfant en situation de handicap. Ainsi sur ces vacances, deux animateurs sur la première semaine et un sur la deuxième ont été recrutés pour accueillir ce public.

Avant et pendant le séjour :

Dès le début du séjour, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne. Pour cela :

- Des contacts préalables sont pris avec le médecin pour définir des consignes en cas de problème.
- Un point quotidien est réalisé avec la famille et l'animateur référent.
- Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques ; l'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

Après le séjour :

- Le déroulement du séjour de l'enfant pourra faire l'objet de remarques, utiles pour la famille.
- Un bilan de la semaine sera fait avec la famille et l'animateur référent.

MODALITES d’EVALUATION du CENTRE

1) MODALITES D’EVALUATION DE L’ACCUEIL

Exemple 1 :

Objectifs pédagogiques	Situations	Evaluation
Améliorer les relations interpersonnelles	- Sur les temps de pratique et sur les temps informels. L’Attitude, le langage, le respect des autres enfants, des adultes et des lieux sont surveillés.	- Combien d’enfants par jour ont fait l’objet d’une sanction ? Le langage utilisé : Y a-t-il beaucoup d’insultes, de gros mots ? Entraide entre les enfants ?
Développement des capacités	- Sur les temps de pratique en activité.	Des épreuves tests sont réalisées lors des séances de stage de fin de semaine pour mesurer les apprentissages et les compétences des enfants.

2) MODALITES D’EVALUATION DES AGENTS

- Cf Tableau de bord animateurs.